

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), sur les demandes approuvant pour :

- le bâtiment situé au 105, rue McGill, une dérogation pour l'installation d'un équipement mécanique en cour avant à moins de 5 mètres de l'emprise de la voie publique, et ce, en dérogation à l'article 379 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1245289001];
- le bâtiment situé au 1455, boulevard De Maisonneuve Ouest, une dérogation pour l'étalage de bouteilles de substances inflammables dans la cour latérale à moins de 4 mètres d'une limite de terrain, et ce, en dérogation aux articles 450 et 451 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1245289002];
- le bâtiment projeté au 350, rue Sherbrooke Ouest, une dérogation de l'obligation de fournir une unité de chargement, et ce, en dérogation à l'article 582 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1234869007];
- le bâtiment projeté au 408, rue Saint-Antoine Est, une dérogation aux marges latérales, et ce, en dérogation à l'article 81 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1234869001].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu **le mardi 13 février 2024, à 18 h 30**, au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à ces demandes peut également communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossier indiqués précédemment.

Fait à Montréal, le 27 janvier 2024

La secrétaire d'arrondissement,
Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie